

Droit de réponse des agents de la DDPP 49 relevant du BOP 134 et chargés des missions relevant du secteur de la consommation, de la sécurité et des marchés (CSM), à la Note DDPP49 - agents secteur alimentaire diffusée nationalement.

Nous découvrons, dans une note du 13 septembre dernier, que nos collègues et voisins de bureau CCRF font état de leurs difficultés à remplir leurs missions du fait de la diminution régulière des effectifs.

Nous partageons tout à fait leur constat concernant la baisse systématique des effectifs avec un maintien, voire une hausse, de nos missions.

Cependant leur analyse des origines des difficultés de la DDPP49, nous semble tronquée et très surprenante. Les agents du secteur alimentaire considèrent que l'encadrement *"refuse d'utiliser d'autres ressources humaines potentiellement disponibles dans le BOP134" et "exigent une réorganisation objective du service englobant l'ensemble des agents du BOP 134 leur permettant ainsi de réaliser correctement les tâches qui leur seront confiées."* Pour enfoncer le clou est annexé à la note le nom par services des agents CCRF concernés.

Nous ne pouvons accepter que dans une note écrite sans aucune concertation, diffusée nationalement et relayée syndicalement, des agents CCRF désignent des collègues d'une autre division comme responsables de leur surcharge de travail et de leur mal être.

Cette démarche ne résout en rien les difficultés de chacun.

Que chacun se rassure les agents CSM au sein de la DDPP 49 ont toujours du travail !!!

REIFFERS Joseph
LE GORREC Dominique
BOU-RELAM Mériem
FLEURY Jacques
GERBOUIN Bénédicte
SAPOLIN Jean-Luc
GOURICHON Gaëlle
CALVEZ Sylvie
JAULT Luc
COQUEREAU Cécile